

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 180

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

À la seconde phrase de l'alinéa 102, substituer aux mots :

« doivent être »

le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.